



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 27571

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le manque de kinésithérapeutes en France. Alors que les hôpitaux français souffrent d'un cruel manque de kinésithérapeutes, le *numerus clausus* instauré limite toujours l'accès des étudiants aux écoles formant à cette profession qui, de fait, partent faire leurs études en Belgique ou en Suisse, pays dénué de *numerus clausus*. Paradoxalement et afin de pallier le manque de personnel qualifié, les hôpitaux français sont contraints d'avoir recours à des intervenants d'autres pays européens qui ne maîtrisent pas toujours le français, ce qui peut s'avérer difficile avec des personnes âgées. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27571

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6089

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)